



Association de Directeurs, Cadres de direction
du secteur social, médico-social et sanitaire

POSITION POLITIQUE DE L'ADC -MARS 2022- SEGUR 1 et 2, LAFORCADE...

Les dernières décisions vont dans le bon sens et l'ADC salue les travaux lancés par le Gouvernement pour la revalorisation de nos métiers : conférence des métiers, rapport de Monsieur PIVETEAU du 15 février, livre vert du travail social paru en mars.

Mais malheureusement, notre mobilisation doit se poursuivre au-delà du communiqué de presse de Monsieur Le Premier Ministre, Jean CASTEX, du 18 février 2022, qui fait suite à la conférence des métiers de l'accompagnement social et médico-social.

Extrait

1. Face à un contexte de très fortes tensions au plan des effectifs dans ce secteur, l'État et les Départements ont décidé d'accorder la revalorisation de 183 euros nets par mois aux professionnels de la filière socio-éducative, par équité avec les personnels soignants. Ces revalorisations, qui interviendront pour les rémunérations dues à compter du mois d'avril 2022, devront être versées au plus tard en juin sur le bulletin de paie. Ces revalorisations bénéficieront :

- aux professionnels de la filière socio-éducative des structures présentes dans le secteur non-lucratif (environ 140 000 ETP). Le coût de ces revalorisations est de 540 millions d'euros pour 2022 (720 millions d'euros en année pleine), financées à hauteur de 360 millions d'euros par l'État et la sécurité sociale d'un côté, et de 180 millions d'euros par les Départements de l'autre.
- aux personnels sous statut de la fonction publique exerçant des métiers de la filière socio-éducative (environ 30 000 ETP). L'État et la sécurité sociale d'un côté et les Départements de l'autre prendront la part qui leur revient au titre des structures qu'ils financent.

Hôtel de Matignon - 57, rue de Varenne - 75007 PARIS

Il reste encore un bout de chemin à parcourir pour que tous les professionnels soient reconnus dans le **travail réalisé auprès des plus vulnérables** : professionnels des services généraux, services techniques, administrations, direction... Les tensions sont palpables entre les professionnels dans nos établissements et services dans l'attente de la liste établie par le Ministère, tous secteurs confondus, et cette différence de traitement entre eux (supposée et attendue) creuse un peu plus les fractures et rend encore plus complexe la gestion des ressources humaines par les directions. Des métiers seraient-ils plus nobles que d'autres, ou plus « valorisables » ? Que peut-on faire sans des maîtresses de maison qui prennent soin du lieu de vie des personnes accompagnées, des cuisiniers qui leur préparent les repas 365 jours/an, des secrétaires qui assurent une communication plus que nécessaire au parcours... La liste des exemples pourrait être longue.

Beaucoup d'espoirs sont reportés sur la nouvelle convention collective unique étendue (CCUE), nous l'entendons. Mais, est-il raisonnable ou supportable pour nous, directeurs et directrices, d'annoncer « aux oubliés » d'attendre encore (et combien de temps ?), alors que le pouvoir d'achat ne cesse de décroître, que les atypies de certains métiers (internat) sont si peu prises en compte dans lesdites conventions collectives ?

Si les pouvoirs publics avaient pris l'option d'une revalorisation conséquente de la valeur du point, de la prime d'internat et de l'Indemnité de dimanche et jour fériés, un message fort aurait été donné à notre secteur en proie à des difficultés insurmontables de recrutement de personnels qualifiés.

Monsieur PIVETEAU aborde dans son dernier rapport les rôles clés « des professionnels de l'accompagnement » et nous le remercions de cette approche sociétale forte : « **être les catalyseurs (...) les clés de la transformation inclusive (...) l'accompagnement au changement de la société toute entière** ». Nous ne pouvons que souscrire à ces paroles fortes et nous nous devons de les accompagner par des actes tout aussi forts et une reconnaissance de fait.

Le Conseil d'Administration de l'ADC réitère sa volonté de voir appliquer cette revalorisation **POUR TOUS**. Nous réclamons un traitement juste et équitable.

Betty DERACHE

Vice-Présidente en charge du politique

Daniel CARASCO

Président



ADC